

France : révision des lois bioéthiques

Author : Riposte Catholique

Categories : [Non classé](#)

Date : 4 septembre 2010

Le refus des principes

On pourrait se réjouir – et après tout, faisons-le, mais sans illusions – devant certaines dispositions du projet de révision des lois bioéthiques tel qu'il a été présenté à la presse par le ministre de la Santé, mardi (voir notre présentation succincte dans Présent de jeudi). En maintenant un certain nombre d'interdits, comme celui de la « gestation pour autrui », de la procréation artificielle pour les couples homosexuels, de l'autorisation systématique de la recherche et de l'expérimentation sur les embryons humains « surnuméraires », la France se singularise par rapport à bien des pays où tout est permis, et elle passe dans ce domaine pour plutôt stricte dans ses choix et ses exigences. Et pour une fois, on ne brandit pas l'argument de la proximité de pays où ces interdits ne sont pas en vigueur pour tenter de les abolir ici : la procréation médicale assistée en Belgique, les mères porteuses aux Etats-Unis ou dans des pays pauvres, la fécondation in vitro sur catalogue...

Mais tous ces garde-fous, considérés malgré tout comme provisoires même si le principe de la révision quinquennale des lois bioéthiques ne devrait plus figurer dans la « mise à jour 2010 », ne changent rien à une situation doublement scandaleuse. D'une part, il n'est rien prévu pour protéger la vie humaine en tant que telle, dès sa conception et jusqu'à sa fin naturelle, ce qui permettrait d'un coup, par l'énonciation d'un principe général concis et complet qui est la marque des meilleurs textes juridiques français, de mettre fin à bien des pratiques destructrices d'êtres humains.

A commencer par l'avortement... [Lire la suite](#) !